



DIVORCE REFUSE RECOURS A L'ANNULATION

Par **csap**, le **26/02/2011** à **11:26**

bjr,

voilà en 2004 je me suis mariée qqls mois après la rencontre avec mr.

je croyais en notre histoire et il en a profité habilement pr me mettre au pied du mur étant fragile à ce moment là car seule avec un enfant depuis un an.

sous la pression je l'ai fait aveuglément sans assez réfléchir.

après 3 ans de vie commune je me suis réveillée un beau jour et sur un coup de tête sur partie en laissant tout derrière moi suffisamment loin pour ne plus voir mr et subir ses violences et humiliations etc...

j'ai ensuite fait une demande de divorce enregistrée (tard a mon gout à cause de mon avocat) en 2008.

une réconciliation a été imposée(enfin c'est ds l'ordre des choses pr un divorce) et a échoué du coup lorsque je suis revenue j'ai essayé de récupérer mes effets personnels en vain mr étant rester dans l'appartement à mon nom (qu'il n'a plus jamais payé depuis mn départ) il a été violent j'ai pu obtenir une ordonnance que les policiers n'ont pas jugé bon d'exécuter ils m'ont juste accompagner sans plus et m'ont même donné tort pourtant j'avais une ordonnance!!!!(c dur de croire en notre justice et ceux qui doivent la faire respecter) bref depuis cet échec j'étais en attente et la surprise je reçois de mon avocat la décision de rejet pour le divorce cause: contradictoire

je suis dégoutée avec des envies de...heureusement je me trouve suffisamment loin de cette personne.

mes questions:

-est ce qu'une demande d'annulation absolue est toujours possible?

ce qu'il me reste à faire partir en cassation mais sans grand espoir

-si jamais j'arrive à joindre mr est ce qu'un divorce à l'amiable serait encore possible?

merci bcp

Par **Domil**, le **26/02/2011** à **12:31**

Vous avez demandé le divorce pour quel motif ?

Vous n'avez pas donné congé de votre logement ?

Par **csap**, le **26/02/2011** à **16:06**

-mon avocat a invoqué l'article 242 du code civil
-pour le logement j'ai fait des courriers en informant de mon départ etc...mais quand ils ont appris que mr était là ils m'ont dit qu'il fallait les 2 signatures car légalement comme on est marié et mr a été les voir à l'agence en les menaçant tout le monde avait peur de lui.à ce jour il est parti en laissant presque 3 ans de loyers impayés.

Par **Domil**, le **26/02/2011** à **17:48**

[citation]mon avocat a invoqué l'article 242 du code civil [/citation]
Mais pour quel(s) motif(s) ?

Pourquoi ne pas avoir fait un divorce pour altération du lien conjugal. Le divorce est prononcé d'office pour ce motif après deux ans de séparation. Vous vouliez tant que ça avoir un divorce à ses torts exclusifs ? pourquoi ?

Par **csap**, le **27/02/2011** à **01:03**

heuuu je ne suis pas avocate et n'ai d'autres conseils donc voilà de surcroit à distance c'est pas évident donc je pense peut être changer d'avocat!!!
bon ceci dit j'ai pas de réponse à mes questions parce que avec des pourquoi et des si j'avais... ben JE ME SERAIS JAMAIS MARIE ca aurait été mieux....je cherche une solution alors si vous en avez une ou une suggestion!!!!

Par **csap**, le **27/02/2011** à **01:06**

j'ai aussi fait une déclaration en 2008 d'abandon de domicile ca c'était pour me protéger des loyers impayés!!!! et j'ai obtenu lors de la procédure de divorce l'autorisation de vivre hors du domicile conjugal!!!!

Par **Domil**, le **27/02/2011** à **01:41**

Vous devez quand même savoir quel motif votre avocat a avancé dans sa demande de divorce, ce qu'il a dit durant l'audience.

Par **csap**, le **27/02/2011** à **02:03**

comme je viens de le dire et raconter il a cité le dit article et cause de mon départ violence
vous pouvez m'apporter une réponse ou pas???

merci

Par **Domil**, le **27/02/2011** à **04:39**

Une annulation est encore plus dure qu'un divorce.
Dans votre situation, il fallait demander le divorce pour altération définitive du lien conjugal du fait de la séparation de plus de deux ans.

Par **csap**, le **27/02/2011** à **05:58**

excuser moi mais votre réponse ne m'aide en rien donc comme je vs l'ai dit il fallait il aurait fallu et les pourquoi je sais pas vous ne voyez pas le désarroi des gens vous pensez qu'avec cette réponse je fais quoi?? je dis à mon avocat pourquoi il n'a pas???c'est un peu tard pour ça alors pour ceux qui liront mes questions:

- que puis je faire est ce qu'une annulation est toujours possible??(longue ou pas)
- quels seront mes démarches si la cassation n'aboutie pas??

merci d'avance pour des réponses utiles (dslé mais j'ai la rage donc il faut comprendre)